



Contact presse : dsamou2@gmail.com , +225 0779737323

Pour contraindre les mauvais conducteurs à respecter le code de la route et réduire les accidents sur les voies ouvertes à la circulation, le Gouvernement de Côte d'Ivoire annonce le déploiement officiel de la vidéo-verbalisation à compter du mardi 07 septembre 2021.

Abidjan, le 6 septembre 2021. 92% des accidents de la circulation sont liés aux comportements des conducteurs et des usagers sur la route. Ce constat renforce la volonté du Gouvernement de Côte d'Ivoire de passer à la phase de répression, après une longue période de sensibilisation.

Après l'adoption des différents décrets, arrêtés et mesures par l'État de Côte d'Ivoire ainsi que le déploiement d'une campagne de sensibilisation de grande envergure, rappelant à tous les conducteurs de circuler dans des véhicules aux normes (pneus, freins, plaques d'immatriculation...), de posséder des titres et documents en règles (mutation, carte grise...), et d'adopter les codes de bonne conduite (ceinture, limitation de vitesse, respect du feu rouge...), dans le respect des textes en vigueur, le Gouvernement **rend actif la vidéo-verbalisation.**

En s'appuyant sur un système de transport intelligent innovant et sachant que le district d'Abidjan enregistre, à lui seul, 41% du nombre de tués sur les routes, le Gouvernement ivoirien s'engage ainsi à lutter efficacement contre l'incivisme et l'insécurité routière.

Le dispositif déployé et déjà actif dans le Grand Abidjan, comprend des radars fixes, des radars mobiles embarqués, des véhicules avec les équipes de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale ; ainsi que des caméras de vidéo-verbalisation situées en priorité sur les axes les plus accidentogènes de la capitale.

*« Durand 6 mois, nous avons **sensibilisé** les transporteurs et les conducteurs pour qu'ils puissent **se mettre en règle**. Aujourd'hui, tous les conducteurs ayant un **comportement dangereux**, ne possédant pas des véhicules aux normes ou des **documents conformes**, sont dans l'illégalité. Les négligences de certains causent la mort d'autres personnes. Nous ne pouvons plus accepter de perdre des vies », déclare Amadou Koné, Ministre des Transports de Côte d'Ivoire.*

Désormais, les manquements au code de la route sont donc constatés, enregistrés et sanctionnés, et plus particulièrement certaines catégories d'infractions routières (le non-respect des signalisations, le non-respect des vitesses maximales autorisées, la non-régularité des documents du véhicule, le non-respect des normes pour tous les véhicules en circulation).

L'enjeu de toutes ces mesures est **d'influencer durablement le comportement des usagers de la route** en les incitant au **respect strict des règles du code de la route, partout et tout le temps.**

« *Lutter contre l'incivisme sur les routes, est une priorité nationale, alors mobilisons-nous pour **respecter et faire respecter les règles de sécurité routière**. Je dis **stop à l'incivisme sur la route** et je vous invite à faire de même* », ajoute le Ministre des Transports de Côte d'Ivoire.

En renforçant les contrôles, en s'appuyant sur un **Système de Transport Intelligent novateur**, et une technologie de pointe, le gouvernement de Côte d'Ivoire montre sa détermination à faire de la sécurité des usagers de la route, une priorité nationale, et positionne la Côte d'Ivoire comme le pays le plus innovant en Afrique de l'Ouest, en matière de sécurité routière.

#STOP À L'INCIVISME SUR LA ROUTE